



Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations en matière de développement et d'environnement

Vol. 9 No. 30

Publié par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)

Mardi 7 Novembre 1995

LES FAITS MARQUANTS DE LA BIOCDP-2 LUNDI 6 NOVEMBRE 1995

Les délégués à la seconde Conférence des Parties (CdP) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ont entendu un certain nombre de déclaration durant la cérémonie d'ouverture qui eut lieu dans la matinée et qui fut suivie par l'inauguration officielle de la Foire des Technologies. Au cours des séances Plénières du matin et de l'après-midi, les délégués ont pu également entendre des rapports sur nombre de sujets, émanant de l'OSASTT, du FEM, de la troisième session de la CDD, ainsi que le Rapport de l'Administration de la CDB. Les exposés des quatre pays candidats à l'accueil du Secrétariat de la CDB furent enfin présentés.

CEREMONIE D'OUVERTURE

Le Président de la CdP-1 et Ministre de l'Education et de la Formation des Bahamas, Dr Ivy DUMONT, ouvrit officiellement la CdP-2. Elle devait noter que la réunion de Nassau avait été convoquée et organisée en un temps record en raison de l'entrée en vigueur rapide de la CDB et fut d'une grande importance politique, comme en avait témoigné la participation de 133 Etats, 120 ONG et 75 représentants de haut rang durant la session Ministérielle. Elle exprima l'espoir de voir la CdP-2 réussir à faire progresser les bons résultats de la CdP-1.

Les Philippines, au nom de du G-77, désignèrent le Ministre Indonésien de l'Environnement, Sarwono KUSUMAATMAYA, pour la Présidence de la CdP-2 et il y fut élu par acclamation. Souhaitant la bienvenue aux délégués, en ce 50ème anniversaire de l'indépendance de l'Indonésie, le Ministre leur exprima ses encouragements pour faire avancer les débuts prometteurs de la CdP-1 et les travaux de la période intérimaire, et de prendre les décisions nécessaires quant aux contributions financières, transfert technologique, biosécurité, ressources génétiques, droits de propriété intellectuelle, biodiversité marine et côtière, ainsi que sur la biodiversité terrestre et des eaux douces. Le ministre devait aussi souligner la nécessité d'avoir: un code sur les biotechniques; de nouvelles stratégies pour le développement sectoriel; un suivi à l'échelon national, des décisions de la CdP-2; et une coordination avec d'autres traités et programmes pertinents pour construire des synergies et réaliser des objectifs multiples, eu égard à la limitation des ressources.

Le Secrétaire Exécutif, Dr Calestous JUMA, fit noter que plusieurs états ont élaboré des plans d'action et adopté des législations nationales; que des discussions de fond ont eu lieu durant la deuxième commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies, et des organes onusiens, telle que la CDD, sont en train d'examiner leurs liens avec la CDB; et que l'OSASTT et des réunions régionales ont eu lieu.

PLENIERE

Le Président demanda aux délégués d'observer une minute de silence en mémoire d'Yitzhak RABIN. Ensuite on procéda à l'élection des représentants de l'Inde, du Cameroun, du Zimbabwe, de Biélorussie, de Slovaquie, du Canada et du Royaume-Uni, en tant que membre du Bureau. Les candidatures pour les sièges restants n'ont pas encore été décidées. Puis, les délégués devaient adopter l'Ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/COP/2/1) et l'Organisation des travaux provisoire (UNEP/CBD/COP/2/Add.2). Le Président annonça que les dispositions étaient prises pour la tenue de deux sessions Plénières, Samedi 11 Novembre.

Le Président de la Réunion Régionale Africaine sur la CDB, tenue à Pretoria, Afrique du Sud, les 9 et 10 Octobre 1995, présenta la Déclaration de Pretoria dont le contenu: exhorte les Etats Africains à ratifier la CDB; suggère que, s'agissant du financement, assujettir les décisions à un vote consensuel, desservira les Etats Africain; appelle à une mise en fonction rapide du mécanisme de redéploiement de l'information; appelle la CdP-2 à adopter un programme d'action portant sur le moyen terme pour le renforcement des potentialités humaines des Etats Africains dans le cadre de la CDB; et demande la tenue d'une seconde réunion régionale Africaine avant la CdP-3, prévue aux Seychelles.

Le Président de la Réunion Régionale de l'Amérique Latine et des Caraïbes sur la CDB, tenue à Buenos Aires, Argentine, les 18 et 19 Octobre 1995, résuma un rapport appelant à une mise en route, le plus vite possible, du mécanisme de redéploiement de l'information, en prévoyant un financement pour l'exercice 1996-1997; demande à la CdP-2 d'adopter les recommandations de la première réunion de l'OSASTT concernant l'Article 16 et le Protocole sur la biosécurité; et réaffirme l'importance de la biodiversité marine et côtière et de l'Initiative Internationale sur les Récifs Coralliens. Le rapport avale les recommandations de l'OSASTT concernant l'approche écosystémique à la conservation et propose l'Argentine pour la CdP-3.

Le Président de la Réunion Régionale Asiatique sur la CDB, tenue à Jakarta, Indonésie, les 4 et 5 Novembre 1995, suggéra que les stratégies nationales en matière de biodiversité fussent considérées comme la pièce maîtresse des obligations des Parties de la CDB et demanda au Secrétariat d'élaborer un rapport sur les expériences nationales dans l'utilisation durable.

Le rapport de la première réunion de l'OSASTT fut présenté par son Président, Prof. J.H. SEYANI (Malawi). Soulignant la participation de 82 Parties, 10 Etats observateurs, 6 organes onusiens et agences spécialisées, 7 OIG et 50 ONG, il fit noter un certain nombre de recommandations clés (telles que figurant dans UNEP/CBD/COP/2/5) soumises à la considération de la CdP-2, quant au modus operandi de l'OSASTT et son programme de travail à moyen terme (1995-97), ainsi que les questions ayant trait aux éléments constitutifs de la biodiversité et en particulier

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* a été rédigé et édité par Désirée McGraw <D.M.Mcgraw@lse.ac.uk>, Daniel Putterman Ph.D. <dputterman@igc.apc.org>, Lynn Wagner <grund@chaph.usc.edu>, et Steve Wise <swise@igc.apc.org>. Directeur de la publication, Langston James Goree VI "Kimo" <kimo@pipeline.com>. Traduction Française par Mongi Gadhoun <gad@Tunisia.EU.net>. Un financement spécifique à la couverture de cette conférence a été accordé par le Directorat Norvégien du Management de la Nature, le Ministère des Affaires Etrangères de Suède, le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, et par l'ACCT pour la Version Française. Les donations de soutien du *Bulletin des Négociations de la Terre* sont fournies par l'Institut International du Développement Durable <iisd@web.apc.org>, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, et les Pew Charitable Trusts par le biais de la Pew Global Stewardship Initiative. Des appuis financiers ont été accordés en 1995 par le Royaume-Uni, la Suisse, le GTZ, la FAO et la Banque Mondiale. Durant la Conférence, les auteurs peuvent être contactés au Hilton Garden Tower, Chambre 1012 (tel: +62 21 570 3600) et à leurs adresses électroniques. L'IIDD peut être contacté par courrier au: 161 Portage Ave. East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada, par tel. au: +1-204-958-7700 et par fax au: +1-204-958-7710. Les opinions exprimées dans le *Bulletin des Négociations de la Terre* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'IIDD et des autres donateurs. Des Extraits du *Bulletin des Négociations de la Terre* peuvent être utilisés dans d'autres publications moyennant une citation appropriée. Les versions électroniques du *Bulletin des Négociations de la Terre* sont envoyées automatiquement à la distribution e-mail et sont disponibles sur le gopher au <gopher.igc.apc.org> et dans le hypertexte à travers le serveur WWW, Linkages <http://www.iisd.ca/linkages/> sur Internet. Pour de plus amples informations concernant l'accès, le soutien ou le contact du *Bulletin des Négociations de la Terre*, prière envoyer e-mail à <enb@igc.apc.org>.

ceux qui sont en péril, au transfert technologique, aux rapports nationaux, et à la diversité biologique côtière et marine.

Mohamed T. EL ASHRY, Président du FEM, présenta un rapport sur les projets de biodiversité soutenus par le FEM et devait déclarer que les activités du FEM dans ce domaine sont conformes aux instructions de la CdP. Il demanda aux délégués de se référer au Rapport du Fond pour l'Environnement Mondial, UNEP/CBD/COP/2/8. Il souligna que le projet du Memorandum d'Accord constituait un exemple de collaboration entre les Secrétariats du FEM et de la CDB.

En sa qualité de Président de la CdP-1, le Dr DUMONT présenta un rapport sur les Résultats de la Troisième Session de la Commission du Développement Durable (CDD) (UNEP/CBD/COP/2/Inf.4). Elle y nota les raisons justifiant la décision 1/8, prise par la CdP-1, de participer à la CDD, incluant l'importance des liens avec la CDD. La CDD accueillit favorablement la déclaration de la CDB et reconnut que la CDB constituait le mécanisme principal pour la protection de la biodiversité.

L'ordre des orateurs intervenant l'élection de domicile du Secrétariat respecta le scénario approuvé pour la décision sur la résidence du Secrétariat Permanent (UNEP/CBD/COP/2/CRP.1). Les délégués passeront au vote Lundi 13 Novembre.

Le Kenya fit noter qu'il servait de pont entre les pays en voie de développement d'Asie et d'Amérique Latine. Le Délégué mit en exergue la richesse des espèces et les efforts de son pays pour leur protection. Il souligna que les avantages logistiques englobaient: des facultés environnementales dans plusieurs universités; la disponibilité de dispositifs de télécommunication et une offre d'y apporter des améliorations; et une co-résidence avec d'autres organisations pertinentes. Il nota que la CDB concerne l'environnement et le développement et demanda aux délégués de placer le Secrétariat dans le Sud.

L'offre présentée par la Suisse, proposant que le Secrétariat Intérimaire à Genève devienne le Secrétariat Permanent, mit en relief la stabilité politique et sociale de ce pays. Siège de 17 organisations intergouvernementales et 150 ONG ainsi que de 140 missions permanentes auprès des Nations Unies, Genève offre d'importantes opportunités de synergie. Le coût de vie élevé en Suisse sera compensé par des contributions financières du gouvernement helvétique, incluant une gratuité du bail des bureaux jusqu'à la fin de l'année 1997, date à laquelle on passerait à un loyer subventionné, l'utilisation gratuite du Centre des Conférences Internationales de Genève, et la construction de "l'Universal House" qui sera à loyer réduit pour les représentants des pays en voie de développement.

Le Canada, conjointement avec la Ville de Montréal et la Province du Québec, présenta un paquet de \$6 millions, incluant une gratuité du bail pendant 5 ans, les télécommunications les plus modernes, et un nouveau centre de conférence conçu pour répondre aux exigences onusiennes à "l'International City" de Montréal, en ajoutant à cela une co-résidence avec plus de 45 autres organisations internationales, 60 consulats, le Secrétariat de l'Ozone et la Commission de NAFTA sur l'Environnement. Le délégué mit en exergue le caractère cosmopolite de Montréal, le fait qu'elle constitue un pôle d'éducation, de recherche et de culture ainsi que sa proximité de la capitale Ottawa et des sièges de l'ONU et de la CDD à New York. Il fit noter que selon nombre d'indications onusiennes, Montréal a l'avantage du coût de vie le moins élevé des quatre villes candidates. Enfin, en tant que premier pays industrialisé à avoir signé la CDB, le Canada a démontré son engagement à la fois en faveur de la biodiversité et pour la convention.

L'Espagne souligna l'importance d'un environnement stable, amical et ouvert pour permettre au Secrétariat de se concentrer sur les objectifs de la CDB. Le délégué fit noter que Madrid abrite plusieurs ambassades et nombre d'organisations internationales mais n'est pas saturée au point d'obstruer la visibilité d'un nouveau groupe. Les aspects logistiques plaident en la faveur du placement à Madrid comprennent: une contribution accrue de l'Espagne à la CDB; des télécommunications de premier ordre; de nombreuses facultés universitaires spécialisées dans les sciences de l'environnement; et un coût de vie peu élevé.

La Suède demanda de plus amples informations sur les considérations environnementales requises pour les bureaux.

Le résumé des recommandations faites à la CdP-2 par le troisième Forum Mondial sur la Biodiversité (FMB) marqué par la participation de 400 représentants d'ONG de Gouvernement et du monde des affaires, a couvert quatre sujets: la biodiversité marine; l'accès aux ressources génétiques; la décentralisation de l'administration de la conservation; et les forêts et la biodiversité. (voir ENB Vol.9, No.29 pour le résumé des recommandations)

Le Secrétaire Exécutif présenta le rapport de l'administration de la Convention (UNEP/CBD/COP/2/15/Corr.1) objet de la décision 1/9 de la CdP-1 se rapportant à son programme de travail à moyen terme. Le rapport renferme deux parties principales (mise en oeuvre des décisions 1/4 et 1/5 de la CdP-1 concernant le Secrétariat Permanent et les liens avec d'autres organes et organisations pertinents) et trois annexes (contributions des Parties au fonds fiduciaire de la CDB à la date du 31 Août 1995 et mise à jour dans un corrigendum, le 30 Septembre 1995; contributions volontaires au Secrétariat; et liste des documents élaborés par le Secrétariat depuis la CdP-1).

Le Japon, suivi par la Suède, l'Australie et la Malaisie, nota les paragraphes 40 et 41 portant sur la désignation du Secrétariat de la Biodiversité, par la Task Force Inter-Agence sur les Forêts, comme le premier responsable de la question des relations entre populations indigènes et forêts. Plusieurs gouvernements s'interrogèrent sur l'opportunité de voir des agences onusiennes assigner des tâches au secrétariat d'une Convention. Ils exprimèrent, par ailleurs, certaines préoccupations sur le fait que quelques agences (UNESCO et FAO) n'aient pas encore honoré leurs engagements de mettre à la disposition du Secrétariat, du personnel pour l'aider à accomplir son mandat. Le Brésil et l'Autriche firent noter qu'une task force dirigée par un Secrétariat n'est pas en contradiction avec les objectifs de la CDB. L'Australie, suivie par la Suède et la Maurice, se déclara préoccupé par la surcharge imposé au personnel du Secrétariat et exhorta les Parties à s'acquitter promptement des arriérés et des cotisations couvrant 1996.

En abordant ces préoccupations, le Secrétariat nota que lorsque le Panel Intergouvernemental sur les Forêts fut établi, on invita toutes les agences internationales pertinentes à servir le Panel, y compris le Secrétariat de la CDB. Chaque organisation devait assumer une responsabilité en rapport avec son expertise. La responsabilité de la coordination avec d'autres organisations dans les questions ayant trait aux populations indigènes et aux forêts, fut confiées au Secrétariat de la CDB. Le Secrétariat souligna que la CdP est l'organe souverain quant à l'orientation dans toutes les questions politiques. Le Dr JUMA suggéra que la CdP discute de l'orientation des travaux du Secrétariat durant la période intérimaire.

DANS LES COULISSES

Bien que l'attention des délégués porta, en Plénière, principalement sur les questions d'organisation, ils ne manquèrent pas d'évoquer dans les coulisses les questions de fond qui domineront, à leurs avis, les débats des deux prochaines semaines. Il s'agit de questions épineuses classiques suivantes: statut du mécanisme de financement; transfert technologique; mécanisme du redéploiement de l'information; et le protocole sur la biodiversité. Etant donné que le sujet a été discuté au Forum Mondial sur la Biodiversité, s'attendre aussi à des efforts pour l'éclaircissement des relations entre souveraineté indigène ou locale et souveraineté nationale en matière de ressources génétiques.

A SUIVRE AUJOURD'HUI

PLENIERE: La Plénière se réunira de nouveau ce matin dans la Salle des Plénières pour compléter l'examen de son ordre du jour pour le 6 Novembre. Le premier point de la réunion d'aujourd'hui serait l'achèvement du Rapport sur l'Administration de la Convention (Point 11.2) et le Budget du Fonds Fiduciaire de la CDB (Point 11.3). Une décision concernant le Président de la Commission d'Ensemble serait également prise.

COMMISSION D'ENSEMBLE: La Commission d'Ensemble se réunira probablement dans la Salle des Plénières à l'issue de la Plénière. Elle aborderait, en premier, le mécanisme de redéploiement de l'information (Point 4.2).